



FORMATION - « Face aux enjeux climatiques, Elus, pensez à la forêt et au bois de vos territoires »

Le 03/02/2022 – 14H00 – 17H00 - A Lourmarin

ORDRE DU JOUR

Formatrice : Isabelle DESMARTIN, Communes forestières

Intervenants : Aude BLOM-RAQUIN, Communes forestières et Nicolas OUDART, Région Sud

Objectif général de la formation : Savoir utiliser les ressources forêt-bois de son territoire pour répondre aux enjeux climatiques.

Objectifs opérationnels : Comprendre l'importance de la filière forêt-bois pour atteindre les objectifs des stratégies de neutralité carbone • Connaître les outils d'aménagement du territoire pour capter et stocker plus de carbone en forêt et les produits bois.

- 14h00 – 14h15 Accueil des participants
- 14h15 – 14h30 Ouverture et présentation de la formation
- 14h30 – 15h00 Contexte et enjeux forestiers liés au changement climatique**
Présentation des objectifs et feuille de route nationaux
La filière forêt-bois : un atout majeur face au changement climatique
- 15h00 – 15h50 Les politiques publiques de lutte contre le changement climatique**
Prise en compte de la problématique carbone dans les politiques territoriales
Les mécanismes de compensation carbone et les types de financements liés
- 15h50 – 16h00 Pause
- 16h00 – 16h50 Elus, comment passer à l'action ?**
Rôle de l' élu face aux enjeux climatiques et acteurs ressources
Les dispositifs financiers disponibles en région
Retour d'expérience d'un projet carbone forestier en forêt communale
- 16h50 – 17h00 Réponse au questionnaire de satisfaction et conclusion

COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

LIEU DE LA FORMATION

Espace Albert Camus
Boulevard du Rayol
84160 Lourmarin



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Isabelle DESMARTIN / 07 77 08 30 59

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Présentation et exposé théorique
- Retour d'expérience de cas concret
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour, mail ou courrier, du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **31 janvier 2022**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, environnement, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org



OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

ACCES MOBILITE REDUITE

La salle de formation **est accessible** aux personnes à mobilité réduite.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MESURES SANITAIRES

Nous mettons tout en œuvre pour garantir votre sécurité : espacement des participants, désinfection du matériel...

Le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la formation, de même que le lavage des mains lors de l'entrée dans la salle de formation.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes forestières de Vaucluse prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais de 50 euros est demandée.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Programme de formation réalisé avec le soutien de



COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org